



## EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

### Grand Gala

Diffusé en direct sur YouTube

Dimanche 16 mai 2021 à 20 h

**Exposition extérieure**

Ville de Québec-automne 2021

### RÈGLES et PROCÉDURES

#### 1- INSCRIPTION

**L'envoi des fichiers numériques de vos photos ainsi que le formulaire complété prévu à cet effet sur le site web du club représenteront votre inscription à l'exposition annuelle du Club photo Dimension.** Aucune autre inscription n'est nécessaire.

Les membres participants doivent acheminer leurs fichiers JPEG via WeTransfer aux dates prévues afin de se qualifier.

**Période d'envoi : Les fichiers JPEG seront reçus entre le 14 février 2021 dès 9 h et le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 23 h 59. Aucune photo ne sera acceptée après ce délai.**

Afin de vous assurer de votre participation, une confirmation de la réception de vos fichiers vous parviendra rapidement.

**Chaque photo doit avoir UN MAXIMUM de 3840 pixels en largeur et 2160 pixels en hauteur.**

**Afin d'optimiser la présentation virtuelle :**

- Toutes les images doivent avoir une hauteur de 2160 pixels.
- Les images de format paysage peuvent avoir une largeur entre 3840 et 2160 pixels. (Une largeur de 3840 pixels couvrira tout l'écran.) Les images de format portrait auront une largeur plus petite que 2160 pixels.
- Il est possible de présenter des images de format carré 2160 x 2160 pixels.

Les formats paysage, portrait, carré et panoramique respectant ces critères sont acceptés. Le format paysage avec la proportion 16 x 9 remplira l'écran.

Un document sur les paramètres d'exportation est disponible sur le site web du club sous l'onglet « Documents pour les membres ».

## 2- IDENTIFICATION DE LA PHOTO NUMÉRIQUE

Le nom de chaque fichier envoyé doit respecter l'ordre de la présentation suivante :  
NOM\_PRÉNOM\_ (ABRÉVIATION DE LA CATÉGORIE) \_TITRE

Exemple :

Pour TiBlanc Lenoir qui envoie une photo dans la catégorie Humain (HUM) portant le titre Le violoneux, son fichier numérique sera intitulé comme suit :

- LENOIR\_TIBLANC\_HUM\_LE VIOLONEUX

## 3- INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Si le photographe souhaite diffuser l'adresse de son site web ou son adresse courriel, il peut le faire en l'inscrivant sur le formulaire à l'endroit prévu à cette fin. Ainsi, cette inscription paraîtra lors de la présentation en direct et permanente du gala sur YouTube.

Aucun filigrane, inscription, cadre ne devront être apposés sur la photo.

## 4- PHOTOS IMPRIMÉES

Comme pour l'édition 2020 et en raison de l'incertitude sur la capacité du Club à tenir une exposition physique, aucune impression photo ne sera demandée pour l'exposition 2021.

### Grande nouveauté :

En collaboration avec le Service des arts, de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec, les photos primées seront imprimées en grand format et seront exposées à l'automne 2021 dans le cadre d'une exposition extérieure dans des lieux publics qui restent à déterminer. Il est possible que d'autres photos soumises dans le cadre de notre exposition soient aussi insérées à la présentation extérieure.

Le cas échéant, le ou la photographe fera parvenir au club le fichier en haute résolution TIFF de l'œuvre retenue.

## 5- CATÉGORIES DE PHOTOS

Tous les sujets et toutes les scènes réalisées photographiquement doivent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

**Nature végétale ou animale (NVA) :** toute photographie qui représente les règnes végétal et/ou animal et qui en constitue le sujet principal.

**Intérêt humain (HUM) :** toute photographie qui a pour sujet principal un être humain, l'illustration du corps humain, ou une ou des personnes en activité.

**Paysage (PAY) :** toute photographie qui représente une vue d'ensemble d'un paysage rural ou urbain.

**Minimaliste (MIN) :** Toute photographie, à la composition épurée dont le centre d'intérêt unique n'occupe qu'un très petit espace dans la composition.

**Général (GÉN)** : toute photographie qui ne correspond à aucun des thèmes précédents.

#### **6- NOMBRE MAXIMAL DE PHOTOS**

Tout membre du Club de photo Dimension a le droit de présenter un maximum de trois photos qui respectent les conditions formulées dans ces règles/procédures et ne peut présenter plus d'une photo par catégorie.

#### **7- POST-TRAITEMENT DES PHOTOS**

Les techniques permettant d'améliorer la présentation de l'image sans changer l'histoire naturelle ou le contenu original de la scène sont permises.

Les ajustements de recadrage, tonalité, netteté, réduction du bruit, correction des aberrations chromatiques, HDR, empilage d'images pour le focus, et les expositions multiples prises dans la caméra sont permis. **Ces ajustements doivent paraître naturels.**

Aucune technique permettant d'ajouter, de déplacer, de remplacer des éléments picturaux n'est autorisée. Les images peuvent être converties en monochrome. Les images infrarouges ne sont pas permises.

#### **8- CONSENTEMENT**

En soumettant une ou des photos à l'exposition annuelle du Club Dimension, vous consentez à ce que vos œuvres photographiques soient diffusées sur les sites internet et Facebook du club et qu'elles soient présentées lors du gala diffusé sur internet par YouTube avec diffusion maintenue sans date limite.

Concernant les sites internet et Facebook du club, vos fichiers (photos) seront diffusés selon les standards du site du club (aucune intervention nécessaire de votre part), soit :

- Format : JPEG
- Dimension :
  - Largeur de 1200 px
  - Hauteur de 900 px
- Qualité de 60 %
- Afin d'éviter le vol de propriété, le logo du club sera incrusté en filigrane tel qu'illustré ci-dessous :



De plus, vous consentez à ce que vos œuvres soient présentées dans le cadre de l'exposition extérieure en collaboration avec le Service des arts, de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec.

## 9- JUGEMENT DES PHOTOS

Le jugement des œuvres sera confié à des photographes externes. Le jugement des photos sera fait à partir des fichiers électroniques.

Les juges ont la responsabilité de déterminer si la photo présentée respecte le thème. Les photos ne respectant pas le thème sont dévaluées.

Le Comité d'exposition du Club photo Dimension se réserve le droit de retirer une photo comportant un contenu inapproprié ou offensant.

### CRITÈRES DE JUGEMENT<sup>1</sup>

**Technique** : Mise au point, profondeur de champ, contrôle de la lumière, contraste des couleurs ou des tons de gris et harmonie des couleurs.

**Composition** : Centre d'intérêt, cadrage du sujet principal, équilibre des masses, organisation des formes, zones distrayantes, éléments coupés ou superflus.

**Communication** : Intérêt suscité par la photo, message, impact. Clarté du message. Émotion, sensibilité, intensité du message. Congruence avec le choix de la catégorie.

**Originalité** : Angle de prise de vue, innovation ou déjà vu, choix du sujet, choix des objectifs, filtres et montages.

## 10- PRIX DÉCERNÉS

Trois prix seront accordés dans chaque catégorie (1<sup>er</sup> prix 50.00 \$, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix 25.00 \$)

---

<sup>1</sup> Critères d'évaluation à partir de la grille de la SPPQ et autres grilles utilisées antérieurement par le Club de photographie Dimension